

Désindustrialisation et financiarisation: une lecture comptable d'une faillite industrielle de la fin des années 1980

Labardin, Pierre

Maître de conférences, Université Paris-Dauphine, PSL Research University, CNRS, DRM, [MOST], 75016 Paris, France pierre.labardin@dauphine.psl.eu

Jerman, Lambert

Professeur, TBS Business School, Département Contrôle de gestion, comptabilité et audit, 1 place Alfonse Jourdain, 31068, Toulouse, France l.jerman@tbs-education.fr

Résumé :

Dans cet article, nous nous intéressons à la manière dont la technique et les pratiques comptables du début des années 1980, ont pu favoriser une acception financière de la valeur dans nos sociétés. A partir de l'étude d'un cas historique, la faillite d'une grande entreprise industrielle française, Manufrance, entre 1979 et 1985, nous suggérons que le modèle comptable traditionnel a pu favoriser les parties prenantes financières, alors même qu'il ne leur était pas en principe favorable. Nous suggérons ainsi que l'analyse des faillites caractéristiques de la désindustrialisation de nos économies, peut contribuer à éclairer les caractéristiques et la dynamique du capitalisme financier. En particulier, nos résultats sont d'importance pour réfléchir à la manière dont il est ou non possible de résister à la financiarisation aujourd'hui. Si cette dernière semble souvent une force descendante, nous montrons qu'elle s'appuie aussi sur une redéfinition et une transfiguration de la valeur qui ne sont ni inéluctables, ni irréversibles.

Mots-clés : approches critiques, financiarisation, étude de cas, faillite, comptabilité.

Désindustrialisation et financiarisation: une lecture comptable d'une faillite industrielle de la fin des années 1980

INTRODUCTION

La financiarisation progressive de nos économies a fait l'objet de nombreuses recherches depuis plusieurs décennies (Krippner 2005, Palley, 2013, Styhre 2015, François et Lemercier, 2016). Les recherches montrent que la financiarisation renvoie aux transformations profondes de nos économies et sociétés (Cooper 2015, 70-71) : la globalisation des marchés financiers, l'émergence des fonds d'investissement, ou encore une pression accrue des actionnaires sur les décisions des entreprises.

La financiarisation peut être définie comme la transformation des modalités de l'accumulation du capital dans nos économies depuis les chocs pétroliers des années 1970. Krippner (2005, 174) la caractérise comme l'émergence d'« un régime d'accumulation du capital dans lequel les profits sont principalement générés par les échanges financiers plutôt que par le commerce et la production de biens et services » (traduction personnelle). Dans leurs travaux centrés sur les économies anglo-saxonnes, Palley (2013) et Levitt (2013) associent cette transformation à la conséquence d'un processus politique, à savoir l'émergence de l'idéologie néolibérale au début des années 1980. En effet, les arrivées au pouvoir de M. Thatcher au Royaume-Uni et de R. Reagan aux Etats-Unis, se traduisent par une dérégulation progressive des économies occidentales. La désintermédiation, le décloisonnement et la dérégulation des marchés financiers qui en résultent, libèrent l'organisation des marchés financiers et créent les conditions nécessaires à leur forte croissance. Pour Styhre (2015, 27), ce processus explique l'importance du secteur financier aujourd'hui, ainsi qu'un certain déplacement des profits de l'industrie vers les secteurs financiers, en plus d'une croissance de la capitalisation boursière des entreprises (Krippner, 2005). Mais la financiarisation a aussi profondément transformé les entreprises (Cooper, 2015, Godechot, 2015). Elle se ramifie en un changement progressif des mentalités et des pratiques gestionnaires vers des modalités plus financières (Chiapello 2016). Une certaine obsession de la quantification et un « court-termisme » dans les décisions (Vollmer, 2009) sont ainsi désignés comme ses effets indésirables (Lazonick et O'Sullivan, 2000).

La répartition des profits entre les parties prenantes de l'entreprise est alors considérée comme clé pour comprendre comment les pratiques gestionnaires se sont transformées. Lazonick et O'Sullivan (2000) ou Palley (2013) suggèrent qu'elle se traduit de plus en plus par une priorité donnée à la distribution des profits aux actionnaires et aux cadres exécutifs des entreprises, plutôt qu'à leur réinvestissement durable dans l'appareil de production. La comptabilité joue un rôle déterminant dans cette nouvelle répartition. Les évolutions des normes comptables (Zhang et Andrew 2014) et les régulations bancaires (Baud et Chiapello, 2017) témoignent d'une transformation des références comptables vers des modalités plus favorables aux parties prenantes financières (investisseurs et actionnaires, banquiers et créanciers également). Les professionnels comptables sont même désignés comme les « médiateurs » (Morales et Pezet, 2010) et les « interfaces » (Legalais et Morales, 2014) de la financiarisation dans les organisations, en favorisant le recours plus systématique à des indicateurs financiers capables de transformer les manières d'être et d'agir (Morales, 2013 ; Farjaudon et Morales, 2013 ; Botzem et Dobusch, 2017).

Ces recherches sont importantes. Elles montrent que la financiarisation est une transformation profonde de nos sociétés en même temps que le produit d'une idéologie politique et de rhétoriques capables de s'instiller jusqu'au cœur des organisations. Si certains travaux suggèrent que la financiarisation n'est pas un processus linéaire mais aussi le produit de tâtonnements dans les organisations (Orhanghazi 2008), ses origines comptables sont aussi intéressantes. Si comme le montre Palley (2013) les résultats comptables sont aujourd'hui davantage répartis en faveur du capital, il est intéressant d'approfondir comment la comptabilité a pu jouer un rôle clé aux origines de cette répartition plus financière des profits. L'histoire des entreprises et de la comptabilité est alors précieuse pour explorer les origines comptables de la financiarisation.

Sur un plan conceptuel tout d'abord, le modèle développé par Bryer (2000a et b) offre un cadre original pour réfléchir au passage du capitalisme industriel de l'après-guerre au capitalisme financier actuel par la comptabilité. En revendiquant un héritage marxiste, Bryer permet de lier la mesure comptable du profit (qu'il développe avec l'idée de « signature comptable »), avec l'idéologie dominante des capitalistes (« la mentalité capitaliste ») et les rapports sociaux de production d'une époque. Son modèle permet ainsi de comprendre comment la comptabilité peut à la fois être un outil au service d'une idéologie dominante (Bryer 2005, 28) et simultanément véhiculer ses propres représentations. Même si Bryer fonde son analyse sur l'étude de la Grande-Bretagne (Bryer 2000a, 2000b, 2005) et des Etats-

Unis (Bryer 2012, 2013a, 2013b), son approche est intéressante pour mieux comprendre la contribution de la technique et des pratiques comptables à la financiarisation récente de nos économies, par le prisme de la répartition des bénéfices.

Sur un plan empirique ensuite, nous avons eu accès aux archives complètes de Manufrance, une grande entreprise industrielle française, définitivement liquidée au milieu des années 1980. L'étude des faillites d'entreprise est pertinente pour comprendre comment s'entremêlent les mécanismes comptables, avec la capacité d'agence des parties prenantes et les spécificités des contextes (Cooper, Everett et Neu, 2005 ; Omurgolusen et Omurgolusen, 2009). Le cas Manufrance, emblématique des difficultés des entreprises industrielles de l'époque (Lamard et Stoskopf 2009), offre ainsi le spectacle du déclin d'une grande entreprise industrielle et du démantèlement de ses actifs au profit de ses parties prenantes financières. Manufrance nous est donc apparue comme un point d'entrée intéressant pour étudier les origines comptables de la financiarisation, en nous permettant d'accéder à la manière dont interagissent en pratique la comptabilité – plus particulièrement le modèle continental traditionnel, caractérisé par l'enregistrement au coût et le principe de prudence – avec les mentalités capitalistes et les rapports sociaux de production aux origines de la financiarisation. Voici pourquoi, nous nous sommes posé la question de recherche suivante : dans quelle mesure la technique et les pratiques comptables ont-elles pu alimenter une définition plus financière de la valeur chez Manufrance à l'avantage de ses parties prenantes financières, dès le début des années 1980 ?

Pour répondre à cette question, nous nous sommes appuyés sur le traitement et l'analyse des archives complètes de Manufrance, ainsi que sur le dépouillement intégral de deux journaux régionaux ayant suivi sa faillite (Lipartito, 2014). Cette démarche est pertinente pour nous donner accès à la manière dont les pratiques comptables interagissent avec les transformations des rapports sociaux de production et des mentalités capitalistes d'une époque. En particulier, elles montrent comment le modèle comptable de l'époque a permis de transformer une grande entreprise industrielle en difficultés en une somme de flux financiers appropriables par ses propriétaires et créanciers dès le début des années 1980. A partir de l'analyse de nos données empiriques, nous suggérons que le modèle comptable traditionnel – attaché au principe de prudence et au coût historique – a pu jouer un rôle actif dans l'émergence d'un rapport moins industriel et plus financier à la valeur, aux origines de la financiarisation de nos économies. Par ce travail, notre objectif est d'offrir un point d'entrée original pour étudier la manière dont

la comptabilité au coût historique et suivant le principe de prudence a pu favoriser le processus de financiarisation.

Notre travail contribue à la littérature de trois façons. Premièrement, nos résultats s'inscrivent dans la littérature consacrée à la financiarisation en montrant comment la technique et les pratiques comptables du début des années 1980 – alors même qu'elles n'étaient en principe pas en faveur des parties prenantes financières – ont pu favoriser une acception financière de la valeur. Deuxièmement, notre étude poursuit les travaux de Bryer et les recherches critiques en étendant son analyse à la compréhension de la transition du capitalisme industriel au capitalisme financier en Europe continentale. Enfin, nos résultats sont intéressants pour réfléchir à la manière dont il est ou non possible de résister à la financiarisation aujourd'hui. Si cette dernière semble souvent une force descendante, nous montrons qu'elle s'appuie aussi sur une redéfinition et une transfiguration de la valeur qui ne sont ni inéluctables, ni irréversibles.

1. COMPTABILITE ET FINANCIARISATION

Après avoir présenté la manière dont la financiarisation et les techniques ou pratiques comptables sont interdépendantes et en interaction, nous montrons comment le modèle de Bryer peut être utilisé pour penser la financiarisation au regard de sa signature comptable. Nous développons ensuite un corpus de travaux qui suggèrent que la comptabilité – au coût historique et fidèle au principe de prudence – a pu jouer un rôle actif aux origines de la financiarisation.

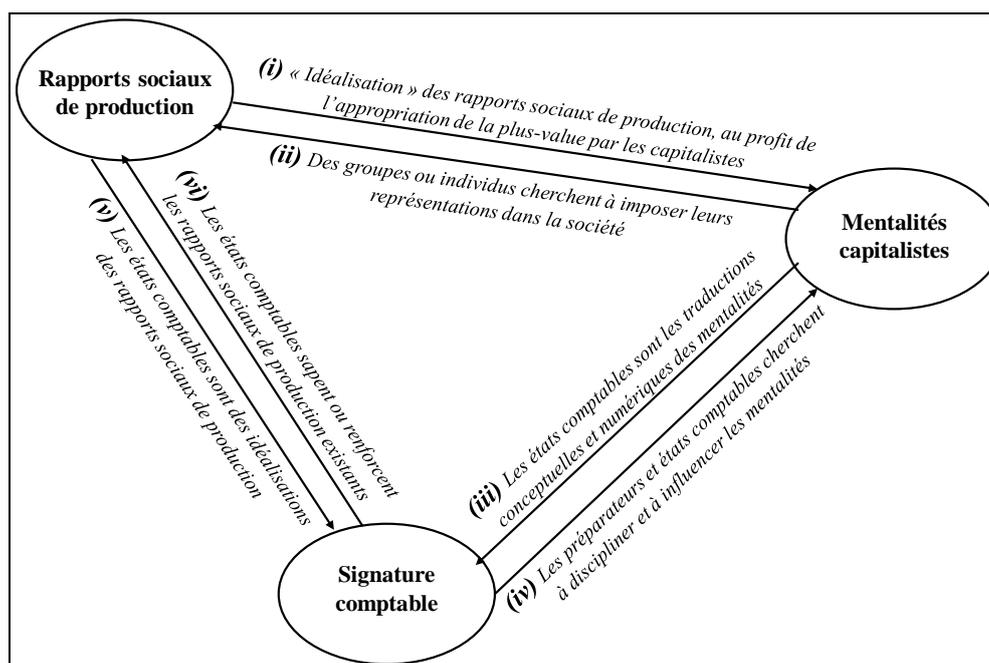
1.1. COMPTABILITE ET CAPITALISME

Depuis Sombart et Weber, les liens entre le développement de la comptabilité en partie double et le capitalisme sont l'objet d'interrogations récurrentes (Carruthers et Espeland 1991, Lemarchand 1992, Chiapello 2007). Les recherches s'interrogent ainsi sur la manière dont les transformations de la technique comptable d'une part témoignent, mais aussi permettent ou accentuent les mutations du capitalisme d'autre part. Comme le notent Chiapello (2007, 274) et Toms (2010, 205), Bryer résout cette difficulté en ne s'intéressant plus à la technique de l'enregistrement comptable elle-même – notamment la partie double – mais à la manière dont la comptabilité permet in fine le calcul du profit – ou d'une profitabilité – i.e. la façon dont elle mesure la « plus-value » capitaliste telle que définie chez Marx. Imprégné de l'héritage marxiste, Bryer (2012) reprend donc sa distinction des différents stades du capitalisme (féodal, semi-capitaliste et capitaliste). Pour chacun de ces stades, il détaille les

caractéristiques des rapports de production et des modes d'appropriation de la plus-value, auxquels il ajoute la notion de « signature comptable ».

Cette notion désigne la manière dont, à chaque période, les propriétaires du capital calculent et donc s'approprient une partie de la plus-value. La signature comptable d'une époque forme ainsi un système avec la mentalité capitaliste et les rapports sociaux de production (Bryer 2005, 28). Bryer (2000b, 329) propose sur cette base une typologie des caractéristiques comptables fondamentales selon la mentalité capitaliste et les rapports sociaux, qu'il décline ensuite à l'étude de l'histoire économique de la Grande-Bretagne (Bryer, 2005) et des Etats-Unis (Bryer 2012, 2013a). Pour Bryer (2005, 28), signature comptable, mentalités et rapports sociaux sont ainsi en interaction conformément à la représentation graphique proposée dans la Figure 1.

Figure 1 : Signature comptable, mentalités capitalistes et rapports sociaux de production en interdépendance pour Bryer (2005, 28).



L'intérêt du triptyque proposé par Bryer – signature comptable, mentalités capitalistes et rapports sociaux de production – est de traduire en termes comptables un changement dans le mode d'appropriation de la plus-value et donc dans celui de l'accumulation du capital.

Selon cette perspective, la financiarisation peut être vue comme une combinaison originale d'une mentalité capitaliste plus favorable à l'appropriation de la plus-value par les propriétaires du capital, d'une mutation des rapports sociaux de production – déclin de

l'industrie et essor des services financiers – et d'une nouvelle signature comptable – d'une acception comptable plus financière de la valeur.

1.2. FINANCIARISATION ET SIGNATURE COMPTABLE

Les travaux Bryer ont fait l'objet de nombreuses discussions, notamment chez les historiens de la comptabilité. Tyson, Oldroyd et Fleischman (2013) se montrent critiques tant sur son inspiration marxiste que sur les preuves mobilisées. Néanmoins, ils reconnaissent l'ambition théorique de l'auteur (Tyson et al. 2013, p. 379). Toms (2010, p. 219) se montre lui plus convaincu en soulignant que Bryer a permis de renouveler les discussions ayant suivi Sombart sur l'interdépendance de la comptabilité et des mutations du capitalisme. Il suggère une complexification du modèle de Bryer qui intégrerait des signatures comptables alternatives et qui complexifierait la relation entre signature comptable et mentalité capitaliste. Il ressort de ces discussions que le modèle de Bryer est d'importance pour conceptualiser l'interaction des rapports sociaux de production avec la mentalité capitaliste et la signature comptable d'une époque, et donc précieux pour penser la financiarisation. Mais comment la signature comptable de la financiarisation peut-elle être définie ?

Ravenscroft et Williams (2009) Power (2010) et Cardao-Pinto et Silva Ferreira (2018) suggèrent que la technique comptable s'est progressivement rapprochée de la macroéconomie financière en empruntant ses références et ses modes d'évaluation au cours des trente dernières années. Les évolutions récentes des normes comptables (Zhang et Andrew, 2014), par la priorité donnée aux apporteurs de capitaux, traduisent un déplacement des références comptables vers celles des parties prenantes financières. Avec le recours à la juste valeur dans les normes comptables internationales, Smith-Lacroix, Durocher et Gendron (2012) montrent comment les experts de l'évaluation financière et donc des profils financiers semblent aujourd'hui presque supplanter les profils plus purement comptables. Morales et Pezet (2010), Farjaudon et Morales (2013) ou Legalais et Morales (2014) pour les contrôleurs, Labardin et Ramirez (2012) pour les auditeurs, confirment que les professionnels comptables sont aujourd'hui les relais des références et techniques financières au cœur des organisations.

Pour ces travaux, la signature comptable de la financiarisation semble ainsi reposer sur une définition de la valeur très semblable à celle de la macroéconomie financière. En effet, pour Chiapello (2016, 74-75), la mesure comptable de la valeur traduit aujourd'hui une préférence pour une description en termes de flux de trésorerie futurs, pour les revenus comme pour les actifs ou passifs, traduisant le présupposé d'une supériorité des valeurs de marché aux valeurs

comptables traditionnelles – le coût historique notamment. Richard (2015) parle même de « futuristic accounting » pour qualifier l’obsession des normes et techniques comptables actuelles de ramener toute valeur à des flux de revenus futurs, à l’actualisation de flux financiers probabilisés.

La signature comptable de la financiarisation peut ainsi correspondre à la redéfinition de la valeur comme l’estimation actualisée de flux de trésorerie futurs, conformément aux principes de la macroéconomie financière. Le modèle de Bryer permet alors de rapprocher cette redéfinition de la valeur à l’évolution des rapports sociaux de production et mentalités capitalistes, pour mieux approfondir les origines de la financiarisation.

1.3. SIGNATURE COMPTABLE, RAPPORTS SOCIAUX DE PRODUCTION ET MENTALITES CAPITALISTES AUX ORIGINES DE LA FINANCIARISATION

La financiarisation peut être tout d’abord rapprochée des rapports sociaux de production qui émergent avec le déclin de certaines industries dès les années 1960 dans les économies occidentales. Les grands secteurs de la première révolution industrielle – sidérurgie, mines, textile – connaissent dès cette période des difficultés importantes. Celles-ci se traduisent par une diminution des profits et la disparition de nombreuses entreprises industrielles entre les années 1960 et la fin des années 1980 que documente High (2013) pour l’Amérique du Nord, Lamard et Stoskopf (2009) pour la France. High (2013) montre alors que cette période s’accompagne de luttes sociales importantes, puis de nombreuses recompositions sociales, politiques et urbaines aux Etats-Unis. Des transformations comparables se retrouvent même en France selon des termes très proches (Daumalin et Mioche, 2013). Ces difficultés, menaçant les emplois industriels et alimentant un chômage plus important, a pu dégrader la capacité des salariés à maintenir leur part dans la répartition de valeur, dès les années 1980 (Prigent 1999). Pour Marx (1867, 95-108), le chômage induit par les difficultés des entreprises industrielles s’apparente en effet à l’un des visages de l’« armée de réserve » du capitalisme, facilitant un partage plus inégal de la valeur.

Ces difficultés doivent alors être rapprochées d’une évolution des mentalités capitalistes, notamment de l’émergence de l’idée que la valeur ne serait plus produite par l’industrie mais par la finance (Kripper 2005, 199). Les réorientations des activités de plusieurs grandes entreprises au cours des années 1970 confirment cette évolution. Vigna (2010) montre par exemple comment en France, le sidérurgiste De Wendel cède dès le milieu des années 1970 son patrimoine industriel à l’Etat français pour devenir une des premières sociétés

d'investissement en Europe. Freyssinet (1979, pp. 59-60) fait état de réorientations similaires dans la sidérurgie française. De plus, plusieurs entreprises se restructurent de façon à se recentrer sur les activités les plus porteuses en termes de flux de trésorerie futurs. Schneider liquide sa branche sidérurgique dans la faillite Creusot Loire en 1984 (Beaud, 2001), pour se concentrer sur son activité dans l'électricité et devenir un des fleurons industriels européens. Dans le textile, après la faillite du groupe Boussac, Bernard Arnault construit le groupe de luxe LVMH sur la seule maison Christian Dior.

Le modèle élaboré par Bryer permet alors de rapprocher ces transformations des rapports sociaux et des mentalités capitalistes, de la manière dont la valeur est définie et répartie en comptabilité aux origines de cette financiarisation de nos économies. Toms (2017, 359-360) suggère que ces réorientations des activités des entreprises aboutissent à des changements dans les modes de valorisation comptables. Plus précisément, il suggère que les déséquilibres inhérents aux crises conduisent à des écarts entre les valeurs comptables et les valeurs de marché des actifs des entreprises, et donc à des asymétries d'informations entre les dirigeants d'entreprise ou propriétaires et les salariés sur la valeur créée puis redistribuable. Si les définitions comptables de la valeur ont évolué vers des termes plus financiers, les difficultés industrielles à l'origine de la financiarisation ont également pu conduire à des asymétries informationnelles et transformer le calcul puis la répartition de la valeur en comptabilité. En d'autres termes, il ressort de ces travaux que la financiarisation a aussi émergé et pu être facilitée par certaines pratiques comptables consécutives aux difficultés industrielles, conflits sociaux et évolutions des mentalités capitalistes.

Voici pourquoi, nous nous proposons dans ce texte de comprendre comment la technique et les pratiques comptables de cette période – au coût historique et selon le principe de prudence – ont pu favoriser une définition plus financière de la valeur aux origines de la financiarisation.

Pour y parvenir, nous analysons la faillite de l'entreprise industrielle française Manufrance au début des années 1980. L'étude des faillites a en effet fait l'objet de nombreux travaux, à la suite de la chute d'Enron notamment (Arnold et De Lange 2004, Baker et Hayes 2004, Chabrak et Daidj 2004, Reinstein et McMillan 2004). Loin d'être anormales, elles sont même considérées comme une forme de redistribution du capital (Moerman et Van der Lann, 2015) indispensable à l'accumulation capitaliste et donc inséparable de la signature comptable d'une époque. Leur étude est donc considérée comme particulièrement intéressante pour mettre à jour la manière dont les techniques et pratiques comptables s'entremêlent avec les actions des

parties prenantes et les contextes (Cooper, Everett et Neu, 2005 ; Omurgolusen et Omurgolusen, 2009). L'histoire de la faillite de Manufrance se révèle ainsi précieuse pour comprendre comment la comptabilité traditionnelle au coût historique et attachée au principe de prudence, a pu favoriser une représentation plus financière de la valeur et des rapports sociaux de production plus favorables au capital dès les débuts de la financiarisation.

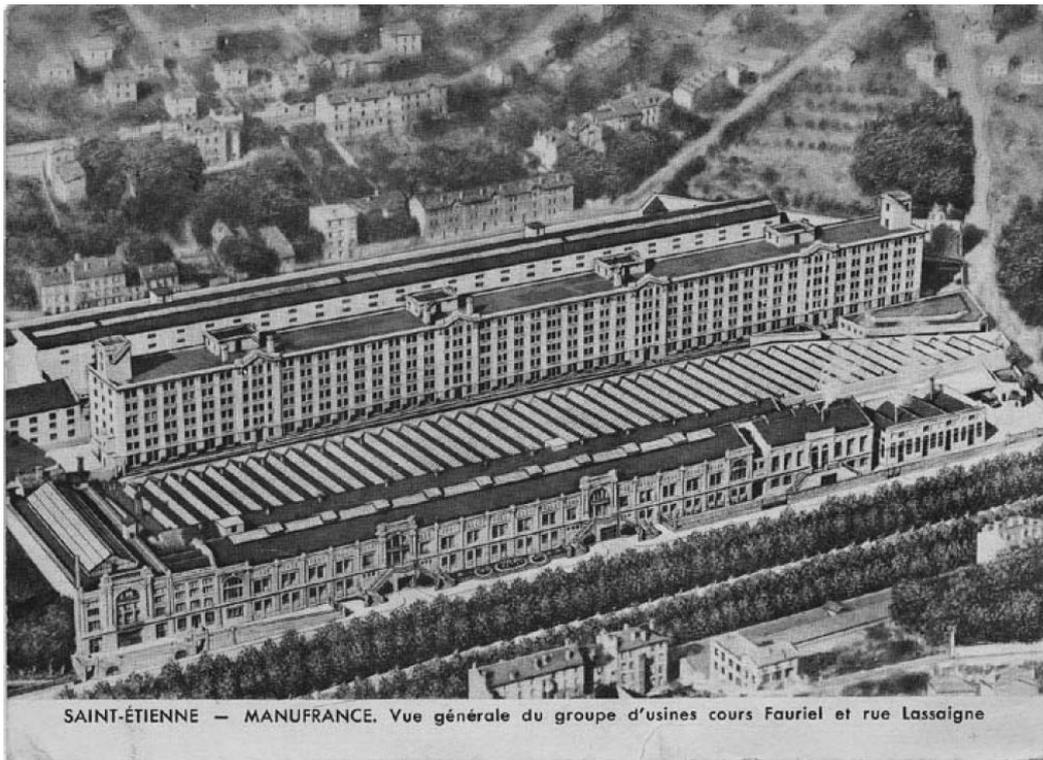
2. METHODE

Ce travail s'appuie sur l'étude d'un cas historique, la faillite d'une grande entreprise industrielle française, Manufrance, entre 1979 et 1985. En effet, ce cas est considéré comme emblématique de la désindustrialisation française pour Lamard et Stoskopf (2009) et Vigna (2010).

2.1. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE MANUFRANCE

Créée en 1887, Manufrance est une entreprise industrielle, spécialisée dans la production et la vente, directe et par correspondance, dans le monde rural en France. D'une simple fabrique provinciale de fusils, ses fondateurs Pierre Blachon et Etienne Mimard en font une entreprise innovante, forte de son catalogue qui atteint une cible commerciale délaissée par les grands magasins (les campagnes, les colonies). Si ses effectifs n'ont cessé de varier depuis sa création, elle a compté jusqu'à plus de 4 000 employés en 1974 (Gadot-Clet, 1979) et conserve plus de deux mille salariés à la fin des années 1970. Manufrance est caractéristique d'un certain paternalisme industriel par son enracinement régional. Presque centenaire au moment de sa restructuration et profitant d'une popularité nationale, Manufrance jouit d'un fort ancrage dans son territoire, le Massif central, une région traditionnellement ouvrière du Centre de la France. Depuis son origine, c'est une entreprise dans laquelle des familles se sont succédées pendant plusieurs générations, lui permettant d'imprimer profondément la mémoire régionale collective. La Figure 2 permet de comprendre l'importance de Manufrance dans la ville de Saint-Etienne jusqu'en 1944.

Figure 2 : Vue générale du groupe d'usines Manufrance, Saint-Etienne (source : Introduction au fonds d'archives 63J, 2016, p.10).



Cette place prépondérante dans la vie régionale s'est accentuée à partir de la Libération en 1944, en devenant un enjeu de politique locale. A sa mort en 1944, le deuxième dirigeant fondateur de Manufrance a en effet légué ses parts du capital aux hospices et à la mairie de la ville de Saint-Etienne dans laquelle est établi le siège social. Cette disposition testamentaire a placé l'entreprise au centre du débat public régional. Les libéraux, longtemps aux rênes de la ville se voient accusés par le syndicat dominant très proche du Parti Communiste français, d'offrir à ses soutiens des emplois de complaisance (Kukawka, 1980). D'abord marginaux, ces débats deviennent plus virulents avec la dégradation progressive de la position de l'entreprise à partir de la fin des années 1960, et l'évocation de plans de licenciement à partir du milieu des années 1970. En effet, la profitabilité de l'entreprise s'érode : sa production devient déficitaire dès les années 1960 avec le déclin notamment de la vente par correspondance à destination des colonies et l'exode rural que connaît la France à cette période. Signe de ces difficultés, l'endettement de l'entreprise s'accroît dans le même temps (July 2011, Jerman et Labardin 2018) au point que trois grandes banques nationales – le Crédit Lyonnais, la BNP et la Société Générale – en deviennent les créancières hypothécaires. Cette situation de gestion contrainte par des enjeux politiques, territoriaux et organisationnels, confère à la comptabilité une importance déterminante et contingente aux spécificités des rapports sociaux de production et des mentalités capitalistes.

2.2. COLLECTE DES DONNEES

Les sources mobilisées pour étudier la faillite de Manufrance sont de trois types : le fonds légal d'archives de la liquidation de Manufrance, les numéros complets des deux quotidiens régionaux ayant suivi toute sa restructuration et deux ouvrages dédiés à l'entreprise.

Le fonds d'archives de la liquidation de Manufrance (série 236J) rassemble tous les documents relatifs à la gestion opérationnelle et financière de l'entreprise. Il regroupe toute la comptabilité du groupe, l'historique de ses déclarations fiscales, l'inventaire de toutes les cessions d'actifs réalisées, ainsi que les procès-verbaux de ses instances dirigeantes et les rapports ou jugements liés à sa liquidation. Ces documents représentent plus de 500 mètres linéaires. Ils conservent la trace de toutes les décisions et de toutes les orientations retenues par le management sur la période. En plus de rassembler les états financiers de Manufrance, ils permettent de reconstituer sa comptabilité en retraçant les différentes documentations comptables produites par la société. En regroupant des actes juridiques rendant compte des décisions de la société, ces documents permettent de comparer les représentations fournies par les états comptables, aux difficultés et transformations de la société sur toute la période.

Notre seconde source, à savoir le dépouillement intégral des deux quotidiens régionaux ayant suivi la restructuration de Manufrance entre 1980 et 1985, complète ces informations. Ce corpus se constitue d'une part de 144 articles d'un premier journal régional (Loire-Matin) ayant suivi l'affaire sur la période, d'inspiration libérale clairement revendiquée. D'autre part, il consiste en 166 articles d'un second journal régional (La Tribune-Le Progrès) plus favorable aux ouvriers de l'entreprise. Ces documents viennent compléter le fonds d'archives de liquidation en nous donnant accès aux discours et témoignages ayant participé à la restructuration puis à la liquidation de Manufrance. Ils nous permettent d'accéder aux communications publiques du management de l'entreprise, aux réactions des pouvoirs publics locaux et dans une certaine mesure à celles du public, sur toute la période de notre étude. Le choix du mois de décembre 1980 pour commencer le dépouillement intégral de ces 310 numéros se justifie par le fait qu'il s'agit du début effectif de la restructuration de l'entreprise, à travers l'annonce de la revente d'une part importante de ses actifs. Le terme du dépouillement correspond lui au moment du dépôt de bilan définitif de la société.

Enfin, deux ouvrages ont été publiés sur Manufrance. Le premier par Gadot-Clet en 1979, un des dirigeants de la deuxième moitié des années 1970. Le deuxième par Kukawka en 1980, un sociologue qui suit le conflit social à la même période. Ces deux ouvrages avec deux perspectives très différentes proposent des analyses antagonistes. Le premier parle d'une «

belle endormie » pour qualifier une entreprise ayant à se réinventer, tandis que le deuxième analyse la dynamique d'une société en lutte pour son sauvetage. Ils permettent d'apprécier en détail la situation de l'entreprise au début de sa restructuration.

2.3. ANALYSE DES DONNEES

Le processus d'analyse des données a suivi une logique abductive (Koenig, 1993) caractérisée par un processus d'allers et retours (Charreire Petit et Durieux, 2007) entre nos sources empiriques et l'analyse conceptuelle proposée par Bryer. Celle-ci permet de produire par contraste et comparaison des catégories de codage à la fois fidèles aux archives et transférables sur un plan conceptuel.

Notre démarche s'est tout d'abord appuyée sur la reconstruction de la chronologie du cas à partir du matériau empirique à notre disposition. Ceci nous a conduits en premier lieu à réfléchir à la période pertinente pour notre étude. Celle s'étalant de 1979 à 1985 a finalement été retenue puisque son initiale correspond à la date de parution de l'ouvrage de Gadot-Clet consacré à la description des difficultés de l'entreprise, et sa fin à la liquidation définitive de Manufrance. Une fois cette période fixée, nous nous sommes attachés à reconstituer la chronologie des faits en suivant d'une part, celle « factuelle » fournie par les archives – classées chronologiquement – et d'autre part, celle plus subjective relatée par les deux journaux régionaux, dont l'intérêt constant pour Manufrance a connu des accentuations à certaines périodes. Ceci nous a permis d'identifier les moments clés, les ruptures et les équilibres précaires indispensables à la compréhension de la faillite de l'entreprise et à la reconstitution des faits.

L'idée que l'enregistrement au coût historique et le principe de prudence – caractéristiques du modèle comptable continentale – est d'importance pour comprendre les origines d'une acception et d'une répartition plus financières de la valeur, a émergé de ce premier travail empirique. Nous avons en conséquence cherché des appuis conceptuels pour développer et structurer notre analyse. Les travaux de Bryer, par sa modélisation de l'interaction des rapports sociaux et des mentalités capitalistes avec une signature comptable, nous sont apparus parfaitement adaptés à notre cas d'étude. Plus précisément, ils nous ont permis de distinguer ce qui relève dans notre cas du « temps long » – i.e. la désindustrialisation et les transformations tendanciennes de l'économie française à cette période – et du « temps court » – i.e. de la chaîne d'interactions spécifiques à Manufrance et qui explique aussi sa faillite.

Sur cette base, nous nous sommes attachés à identifier de façon systématique ce qui dans notre cas relève de la technique et des pratiques comptables, ainsi que de l'acception et de la

répartition de la valeur dans l'entreprise. Ceci s'est concrétisé par l'élaboration de trois dimensions agrégées de codage relatives à (1) l'épuisement du modèle productif de l'entreprise et son imbrication dans la politique locale, (2) la scission de sa structure et ses conséquences sur ses charges, et enfin (3) la revente de son patrimoine actif par actif. Ces trois dimensions ont été confirmées comme pertinentes à mesure de notre analyse, tant pour classer plus finement les événements et leur enchaînement que pour réfléchir de façon plus abstraite au cas en utilisant le modèle de Bryer. Ceci nous a permis d'épuiser le matériau empirique à notre disposition pour approfondir autant qu'il était possible notre compréhension de la manière dont la technique et les pratiques comptables de l'époque ont pu favoriser une acception plus financière de la valeur.

Dans la suite de ce texte, nous présentons donc dans un premier temps le compte rendu précis de la liquidation de Manufrance, en mentionnant notamment les sources empiriques à notre disposition. Nous discutons ensuite de façon plus abstraite sa faillite en montrant comment y interagissent les rapports sociaux de production, mentalités capitalistes et signature comptable. Ceci nous permet de montrer en deux temps comment la technique et les pratiques comptables de l'époque ont pu alimenter une définition plus financière de la valeur et participer aux origines de la financiarisation.

Les archives ainsi que les autres sources mobilisées nous ont permis d'accéder à un matériau empirique dense. Comme pour toute recherche qualitative et historique, ils sont nécessairement une réduction de la richesse et de la variété des situations vécues par les acteurs de l'époque. Les données empiriques présentées ont ainsi été retenues en raison de leur pertinence pour comprendre comment la technique et les pratiques comptables ont pu alimenter une définition plus financière de la valeur chez Manufrance.

3. LA FAILLITE DE MANUFRANCE

Dans cette partie, nous détaillons les conditions de la faillite de Manufrance. En particulier, nous montrons comment (1) l'épuisement de son modèle productif et la dimension politique de sa gestion, aboutissent (2) à la scission comptable de l'entreprise puis au licenciement brutal de ses salariés, pour (3) permettre à un repreneur de transformer comptablement les pertes de la société déclinantes en flux de trésorerie pour ses parties prenantes financières.

3.1. EPUISEMENT DU MODELE PRODUCTIF ET ENJEUX POLITIQUES

Au début des années 1970, Manufrance possède quatre secteurs d'activité très intégrés : une partie production, une partie vente par correspondance, une partie immobilière pour

administrer ses magasins et ses dépôts sur tout le territoire, et enfin un journal papier à destination du grand public Le chasseur français.

Or, ces quatre secteurs ne contribuent absolument pas dans la même mesure aux résultats de l'entreprise. Une étude produite par la CEGOS en 1970 à destination de la direction (archive 63J280) permet de mieux appréhender les faiblesses de son modèle d'affaires. Il confirme que la production est fortement déficitaire parce que l'exode rural et la décolonisation assèchent le marché de la vente par correspondance. Mais il souligne aussi que Manufrance tarde à transformer sa structure pour s'adapter aux évolutions de son environnement. En particulier, le rapport pointe l'existence de « programmes visant l'emploi des ouvriers [qui] ne conduisent qu'à augmenter le sur-stockage et les pertes d'exploitation » (Gadot-Clet 1979, p.23). L'absence de comptabilité analytique masque en partie ces difficultés chroniques de la production, puisque les activités de vente par correspondance et la rentabilité du journal absorbent dans une certaine mesure les pertes de la production. Cette particularité du système comptable permet alors de justifier que Manufrance continue d'embaucher à la production sur toute la première moitié des années 1970 malgré la dégradation constante de sa situation financière.

En effet, le rapport de la CEGOS pointe dès cette période une rentabilité négative qui, de plus, « se dégrade lentement et régulièrement » (archive 63J280). Son ancien président permet de mesurer le creusement abyssal des déficits de l'entreprise lors de la première moitié des années 1970 : 4,4 millions de francs en 1975, 38 millions en 1976 (Gadot-Clet, 1979, pp.47-49). Il précise même que cette dégradation intervient alors que le chiffre d'affaires se maintient voire progresse faiblement et s'explique donc par la progression encore plus rapide de la masse salariale de Manufrance.

« Pendant ces dernières années, on a engagé à tour de bras. Le record : 568 personnes en 1974. En 1975, Manufrance compte 4050 employés et cadres. [...] Les rémunérations depuis 1972 ont accusé une progression moyenne de 18% par an, [...] les charges salariales de l'activité fabrication représentent près de 80% du chiffre d'affaires » (50)

Cette dégradation progressive de la situation de l'entreprise tient pour une part significative à la dimension politique de la gestion de l'entreprise.

Pendant toute la deuxième moitié des années 1970, les syndicats ouvriers et le Parti Communiste Français réclament le maintien des effectifs au nom de la préservation de l'emploi. Dans le même temps, la direction se montre elle plus soucieuse de la dégradation de la rentabilité et y voit un risque majeur pour la soutenabilité de l'activité à long terme.

Manufrance s'affirme comme un enjeu de politique locale et plus largement comme le lieu de la lutte des classes, celui de l'opposition du monde ouvrier à la bourgeoisie (Kukawka 1980, 259-261). La mairie de Saint-Etienne étant actionnaire de l'entreprise depuis 1944, la virulence du débat public empreint des difficultés de Manufrance participe à l'élection en 1977 d'un maire communiste qui s'est engagé à ne procéder à aucun licenciement et à sauver l'entreprise, contre le représentant du parti libéral.

Ces turbulences politiques aboutissent à ce que durant toute la deuxième moitié des années 1970, les dirigeants se succèdent (cinq en cinq ans) à la tête de l'entreprise sans impulser de changements significatifs dans sa structure et son fonctionnement. La mairie actionnaire reste hostile aux licenciements (à l'exception des départs volontaires et des retraites anticipées) et veille à éviter tout démantèlement de l'entreprise en plusieurs entités cessibles séparément.

3.2. SCISSION COMPTABLE DE LA STRUCTURE ET LICENCIEMENT DES SALAIRES

Un tournant intervient pourtant en mai 1979 avec l'arrivée d'un nouveau dirigeant qui décide de modifier le périmètre comptable de l'entreprise en la scindant en deux entités distinctes.

En effet, accablée par ses dettes qu'elle ne peut plus toutes honorer à cette date, René Mestries le nouveau dirigeant de Manufrance obtient un délai de quinze mois du Tribunal de commerce suspendant les traites de l'entreprise pour lui permettre de se réorganiser. En affichant sa détermination personnelle contre le démantèlement de l'entreprise, il semble avoir obtenu le pouvoir de procéder à ce changement d'envergure de la Mairie actionnaire.

Il crée ainsi une nouvelle société Manufrance, i.e. une nouvelle personnalité morale, à côté de l'ancienne structure juridique. L'ancienne société reste alors propriétaire des actifs tandis que la nouvelle se voit concédée l'exploitation des locaux et des machines en location-gérance, et récupère les contrats de travail des ouvriers. L'extrait suivant de l'archive 236J34 fournit un détail des termes du contrat de location-gérance utilisé à ce moment.

« La société d'exploitation servira à la bailleuse une redevance de 2% H.T. de son chiffre d'affaires H.T. et achètera la totalité des valeurs d'exploitation moyennant un prix qui représentera 28% H.T. de leur valeur comptable nette au 30 avril 1979 payable en 3 ans avec 15 mois de franchise. Ces valeurs d'exploitation devront par conséquent être réglées sur une durée de 21 mois, c'est-à-dire en 21 fractions égales. » (1)

Ce dédoublement de structure permet de transférer l'usage du personnel et des machines à la nouvelle société. L'accord prévoit en échange un paiement, mais différé de quinze mois (les quinze mois de « franchise » évoqués ci-dessus, obtenus auprès du Tribunal de commerce).

La nouvelle Manufrance peut ainsi exploiter ses actifs productifs (machines, stocks, etc.) sans générer et supporter d'autre coût que celui des salaires des personnels transférés également pour quinze mois. Cette reconfiguration du capital paraît dans un premier temps favorable aux salariés (Kukawka 1980, 248-258). Les salariés, sans avoir réellement d'autres choix, acceptent tous de rejoindre la nouvelle structure qui semble la seule à pouvoir espérer un avenir. D'autant plus que la nouvelle Manufrance bénéficie d'apports importants et s'engage à ne licencier aucun salarié. Pendant toute cette période, l'ancienne Manufrance n'exige elle aucune redevance pour l'usage des actifs durant les quinze premiers mois (Accord du 8 mai 1979. Archives 236J34).

Pendant ce délai, les relations de René Mestries avec les propriétaires de l'entreprise se détériorent au point qu'il se retrouve en minorité au sein du Conseil d'administration de l'entreprise et doit démissionner le 12 mai 1980 de la direction de l'ancienne Manufrance. La Mairie communiste de Saint-Etienne se retrouve alors face à une difficulté d'importance. Promise à disparaître, l'ancienne structure n'attire pas beaucoup de candidats à sa direction. Pour une raison qu'il est difficile à déterminer à partir des archives, ce temps de flottement aboutit à la reprise de l'ancienne Manufrance par Bernard Tapie, en juillet 1980.

C'est dans ce contexte que la première échéance du contrat de location arrive le 1er septembre 1980, à l'issue des quinze mois prévus. Or, la nouvelle Manufrance est incapable d'honorer cette première traite puisque la réduction des débouchés et les faiblesses structurelles de l'entreprise n'ont pas considérablement changé en quinze mois. Le contrat de location-gérance est alors immédiatement dénoncé. Incapable de s'acquitter de ses obligations, la nouvelle Manufrance est déclarée en faillite le 22 octobre 1980 (archive 236J35). En vertu du contrat de location gérance, tous les actifs redeviennent la propriété de l'ancienne Manufrance. C'est alors que Bernard Tapie à la tête de l'ancienne Manufrance annonce très très rapidement son choix de ne reprendre que les actifs et pas les contrats de travail des salariés. La transformation du périmètre juridique de l'entreprise aboutit ainsi à la rupture brutale des contrats de travail des salariés transférés et aux débuts d'un conflit social d'envergure. Bernard Tapie se montre silencieux sur le sort des anciens salariés qui espèrent être ré-embauchés par l'ancienne structure, mais n'en réemploie aucun dans un certain flou juridique.

En effet, l'Assurance chômage entame immédiatement des poursuites contre l'ancienne Manufrance qui provisionne en conséquence la somme de 73 millions de francs. Les rapports des Commissaires aux comptes de l'époque documentent précisément cette décision.

« La créance détenue par votre société sur la société nouvelle Manufrance a fait l'objet d'une provision à 100% ; de même, à titre de prudence, votre conseil a constitué par le compte de pertes et profits, une provision de 73 250 000 (...) bien que le contrat de location gérance désigne expressément (...) la Société nouvelle comme seule responsable de toutes indemnités générées par la rupture dudit contrat » (236J14).

Bien que l'ancienne Manufrance dédaigne toute responsabilité dans le versement des indemnités dues aux salariés suite à la rupture de leur contrat, l'entreprise provisionne donc une somme importante.

Confrontés à la faillite de la nouvelle Manufrance, les salariés décident de s'organiser pour résister. Avec l'aide des syndicats ouvriers, notamment celle de la C.G.T., ils créent une Société Coopérative Ouvrière de Production (SCOP) . Leur objectif est ainsi d'essayer de relancer l'activité mais aussi de peser sur la Direction de l'ancienne Manufrance. En effet, redoutant le démantèlement complet de l'entreprise et de ses actifs, ils espèrent dissuader tout éventuel repreneur par cette manœuvre, comme en témoigne la presse régionale dans la Figure 3.

Figure 3 : Loire-Matin, 1er février 1981.



Les usines occupées par les salariés de la coopérative pendant un an, jusqu'à mai 1981, parviennent ainsi à dissuader toute offre de reprise, mais n'empêchent pas pour autant la direction de l'ancienne Manufrance de s'activer à son démantèlement.

3.3. DES PERTES COMPTABLES A LA MACHINE A FLUX DE TRESORERIE

En effet, pendant que ses usines sont occupées, la Direction de l'ancienne Manufrance s'active à la vente du journal Le Chasseur Français, de la marque « Manufrance » et de

l'important patrimoine immobilier de l'entreprise. Son objectif est de convertir les pertes de l'entreprise en flux de trésorerie, c'est-à-dire de dégager une rentabilité financière sur tous les actifs qui peuvent encore trouver preneur.

Bernard Tapie profite ainsi de la confusion générée par le licenciement des salariés et le conflit social qui en résulte, pour prendre la Mairie actionnaire de court et débiter le démantèlement effectif de Manufrance. Dès décembre 1980, les journaux mentionnent des repreneurs intéressés par les parties rentables de l'entreprise. Le Chasseur Français est ainsi cédé au début de l'année 1981 (236J41). Pour toutes les autres parties, leur vente se construit sur le même modèle : le transfert de propriété est réalisé par une location-gérance rémunérée par un pourcentage sur le chiffre d'affaires durant une période de cinq ans, au terme de laquelle une option d'achat est proposée (236J41 et 236J175). Manufrance n'est ainsi plus composée que de stocks, d'usines et d'un réseau de magasins. Ce démantèlement progressif de l'entreprise accentue alors la détermination des ouvriers grévistes qui espèrent empêcher la revente de l'appareil de production par l'occupation des usines. Sous l'impulsion syndicale, une coopérative ouvrière regroupant les salariés et voulant recommencer le travail de production est ainsi créée à la fin de décembre 1981. La perturbation des visites qui en résulte amène Bernard Tapie à négocier avec la coopérative à partir d'avril pour la revente de la partie production. La production reprend ainsi dès le mois de mai.

L'ancienne Manufrance vend enfin l'ensemble de son patrimoine immobilier, i.e. son réseau de magasins et d'entrepôts détenus en pleine propriété ou en location-gérance, dans la plus grande discrétion au cours de l'année 1982. Conformément aux normes comptables françaises de l'époque, extraites du Plan Comptable Général (PCG), ces actifs immobiliers sont évalués à leur coût historique. Plus précisément, ce patrimoine immobilier est divisé entre les terrains détenus (qui ne s'amortissent pas) et les constructions dont l'entreprise constate l'amortissement chaque année. Or, ces actifs sont détenus depuis plusieurs décennies par Manufrance. En 1982, il en résulte un décalage très important entre leurs valeurs bilanciennes – historiques et amorties – et leurs valeurs de marché – ayant connu une inflation importante et régulière dans les années 1960 et 1970 (Asselain 1985, p.161). En d'autres termes, la Direction de l'entreprise sait qu'elle dispose ici de plus-values latentes très importantes et de profits qui n'ont donc encore jamais été constatés ni distribués. Les chiffres préparatoires à la vente de l'immobilier, disponibles dans les archives des comptes de Manufrance, permettent de mesurer l'importance de cette réserve de valeur. Comme le montre le Tableau 1, la valeur nette comptable des biens en pleine propriété est plus de quatre fois inférieure à son

évaluation de marché en 1978, tandis que l'écart est plus limité pour les droits au bail où les mêmes effets ne jouent pas.

Tableau 1 : Évaluation nominale de l'immobilier de Manufrance en 1978 et ses valeurs nettes comptables en 1982.

	Évaluation en 1978	Valeur nette comptable en 1982
Droits au bail	12 615 000	11 248 671,59
Immeubles en pleine propriété	34 692 500	7 314 088,18

Il est à noter que ces plus-latentes sont d'autant plus importantes que le patrimoine de Manufrance n'a pas fait l'objet de réévaluations importantes à travers le temps. Alors que l'administration fiscale française propose des dispositifs de réévaluation en 1959 et 1977/1978, permettant de constater les plus-values dans les capitaux propres sans qu'elles soient imposées, Manufrance n'a procédé à aucune réévaluation de ces actifs, malgré les contestations recensées à l'Assemblée générale des actionnaires le 26 septembre 1979 (236J2). La revente de l'immobilier de Manufrance s'opère au final sans difficulté au cours de 1982, sans être mentionnée dans les journaux de l'époque. 29 millions de francs de bénéfices sont ainsi générés pour l'année 1982 comme le détaille le Tableau 2 (236J123).

Tableau 2 : Plus-values liées à la revente de l'immobilier (exprimées en millions de francs de 1982).

	Valeur Nette comptable en 1982	Prix de revente	Plus-value
Droits au bail	11	16	5
Immeubles en pleine propriété	7	31	24

Enfin, au cours de l'année 1983, le Tribunal de commerce donne finalement raison à Bernard Tapie et à l'ancienne Manufrance dans la non reprise des salariés en 1980. L'Assurance chômage est déboutée ce qui permet à Manufrance de reprendre la provision de 73 millions de francs (236J91) constatée au moment du licenciement de ses salariés et de l'extinction de la nouvelle structure.

Par toutes ces transactions, la Direction de l'ancienne Manufrance parvient à rétablir de façon extraordinaire les résultats de l'entreprise. Même si elle n'est toujours pas rentable, même si

elle ne compte désormais ni salariés, ni machines et usines, Manufrance connaît à nouveau des bénéfices en 1982, comme le détaille le Tableau 3.

Tableau 3 : Résumé des impacts comptables des décisions de la Direction de l'ancienne Manufrance (exprimés en millions de francs).

	1981	1982	1983	1984	1985
Location-gérance du Chasseur Français	4,9	5,3	4,9	6,8	9,3
Location-gérance auprès de la SCOPD		1,3	0,9	0,9	0,1
Location-gérance Movitex		0,03		0,03	
Cession de l'immobilier		+ 29			
Reprise de la provision sur les salariés			+ 73		
Résultat d'exploitation Manufrance	- 19	+ 65	+ 104	0	+7

La Direction de l'ancienne Manufrance est ainsi bien parvenue à convertir les pertes comptables de l'entreprise, en un ensemble de flux de trésorerie contribuant à l'apparition de bénéfices distribuables aux parties prenantes financières de l'entreprise.

4. DISCUSSION

Dans cette partie, nous discutons de façon plus abstraite du cas Manufrance. Ceci nous permet de préciser son intérêt pour comprendre la spécificité des relations entre comptabilité, mentalités et rapports sociaux, conformément au cadre de Bryer. Nous suggérons ainsi que l'étude d'entreprises caractéristiques du mouvement de désindustrialisation permet d'élaborer une compréhension « ascendante » du phénomène de financiarisation.

4.1. DESINDUSTRIALISATION ET FINANCIARISATION

Tout d'abord, nos résultats suggèrent que la technique et les pratiques comptables du début des années 1980 – alors même qu'elles n'étaient en principe pas en faveur des parties prenantes financières – ont pu favoriser une acception financière de la valeur. En effet, il est important de souligner que chez Manufrance, la financiarisation n'explique pas par elle-même les difficultés de l'entreprise. L'entreprise financiarisée, i.e. dans notre cas « la machine à flux » apparaît au contraire comme une création a posteriori pour essayer de résoudre les conflits

qui opposent sa direction, ses salariés et les élus locaux, sur la réalisation ou le réinvestissement des plus-values latentes sous-jacentes à son important parc immobilier. En d'autres termes, les pratiques proprement financières – un certain court-termisme et une vision liquidative de l'entreprise – trouvent plutôt leur source dans la rentabilité dégradée de l'entreprise et le conflit social qui en résulte.

Ce résultat est d'importance au regard des travaux consacrés à la financiarisation. En effet, par ses principaux postulats théoriques ou sa démarche empirique, la lecture anglo-saxonne de la financiarisation a contribué à forger une histoire « descendante » de la financiarisation (Levitt 2013, Palley 2013), i.e. des mentalités capitalistes aux rapports de production, en passant par une nouvelle forme de signature comptable. Ce serait le néo-libéralisme des politiques américaines et britanniques sous les mandats de Reagan et Thatcher que, progressivement, des modes de représentation comptables plus financiers auraient contribué à transformer les pratiques gestionnaires vers des modalités plus favorables aux exigences financières. Si cette lecture ne peut être totalement remise en cause, le cas de Manufrance montre qu'elle semble peu opérante en France où l'influence limitée des politiques publiques (Descamps et Quenouëlle-Corre, 2018) ou un ancrage territorial et culturel de l'entreprise (François et Lemerrier, 2016), peuvent servir de modérateurs dans cette relation entre mentalités et rapports de production capitalistes. Les « micro-pratiques » financières au cœur du cas (la mise en location gérance, la réalisation des plus-values notamment) s'inscrivent ainsi plutôt dans la lecture de la financiarisation proposée par Toms (2017) qui montre comment les ruptures du capitalisme amènent à des ruptures de valorisation comptable, à l'origine de mouvements économiques plus structurels.

En ce sens, Manufrance permet de documenter ces liens en montrant comment la comptabilité des entreprises de la désindustrialisation (au coût historique et selon le principe de prudence) a pu contribuer à une financiarisation « à la française » (François et Lemerrier, 2016). Les restructurations importantes comme celle de Manufrance, aboutissent en effet souvent au démantèlement du capital productif dans des secteurs industriels emblématiques (sidérurgie, textile notamment) dans les années 1970 et 1980, préfigurant les pratiques caractéristiques de la financiarisation (un certain court-termisme, primat de la quantification).

En définitive, Manufrance fournit une extension géographique et temporelle des analyses de Bryer. En nous situant au niveau de l'entreprise, i.e. à un niveau plus microscopique que les événements macroéconomiques au cœur de l'analyse de Krippner (2005, 2011) ou que la vision intentionnelle et politique de la littérature marxiste (Levitt 2013, Palley 2013), nos

résultats montrent que la financiarisation trouve aussi ses origines dans l'interaction du modèle comptable traditionnel et de l'épuisement de la profitabilité dans l'industrie au début des années 1980. Face à des difficultés économiques structurelles, l'enregistrement au coût et la comptabilisation partielle des plus-values latentes, alimentent la divergence entre le point de vue des capitalistes – d'autant plus pressés de démanteler l'entreprise – que les ouvriers/autres parties prenantes – convaincus qu'il existe des réserves sur lesquelles s'appuyer.

4.2. FINANCIARISATION ET RESISTANCE

Manufrance est également d'intérêt pour mieux comprendre la financiarisation au regard de sa dynamique historique, i.e. de son imbrication dans les rapports sociaux d'une époque. Alors que Richard (2015), Zhang et Andrew (2014), Baud et Chiapello (2017) soulignent la façon dont les idées financières s'insistent au cœur de nos sociétés, et s'amplifient à mesure qu'elles irriguent les normes comptables, prudentielles, ou seulement les fins à rechercher, Manufrance rappelle la prégnance des rapports sociaux à ses débuts. Il en résulte qu'une lecture marxiste et politique du cas est également possible, questionnant jusqu'où il est possible ou non de résister à la financiarisation.

La faillite de Manufrance se déroule en effet dans un contexte réglementaire où les normes, les pratiques et la culture sont encore largement empreintes du capitalisme industriel. Il ressort de nos observations que ce contexte, bien qu'en apparence très distinct des références financiarisées, n'empêche en rien l'irruption et l'utilisation de techniques financières (location-gérance, scission des structures juridiques, mesure des plus-values) au service d'une vision et d'intérêts financiers. Mais ce mouvement n'est pas unilatéral et semble même se nourrir, puis s'affermir, à mesure de la contradiction qui lui est opposée. L'hostilité de la mairie et des syndicats aux « requins de la finance », l'occupation des usines et la confiscation des moyens de production ont paradoxalement servi l'entreprise de liquidation de Bernard Tapie. Ce constat tempère ainsi les observations de Toms et Shepherd (2017). Loin de fonctionner de façon asynchrone pendant la désindustrialisation, comptabilité et mouvements sociaux s'apparentent plutôt à des couples ago-antagonistes, s'autoalimentant vers une même fin bien qu'étant contradictoires en apparence.

Enfin, le cas Manufrance permet de saisir la puissance analytique du cadre proposé par Bryer. En effet, l'intérêt des concepts de signature comptable, de mentalité capitaliste et de rapports sociaux de production, est de montrer comment des transformations globales de nos économies se jouent également au niveau de l'entreprise. En particulier, le concept de

signature comptable proposé par Bryer (2000a, 2000b, 2005) nous paraît mieux à même d'appréhender la financiarisation. Quand Richard (2015) se focalise sur la norme comptable pour périodiser, le concept de signature comptable permet au contraire de comprendre comment des usages émergent des pratiques, précédant la norme. Il n'y a pas dans la France des années 1980 de normes comptables actuarielles. Pourtant, les pratiques à l'œuvre (penser l'actif comme une somme de revenus futurs en le mettant en location-gérance) sont déjà à l'œuvre et le cadre de Bryer permet d'approfondir leur influence.

5. CONCLUSION

L'étude de la faillite de Manufrance nous permet de contribuer à la littérature de trois façons. Premièrement, nos résultats s'inscrivent dans la littérature consacrée à la financiarisation en montrant comment la technique et les pratiques comptables du début des années 1980 – alors même qu'elles n'étaient en principe pas en faveur des parties prenantes financières – ont pu favoriser une acception financière de la valeur. Deuxièmement, notre étude poursuit les travaux de Bryer et les recherches critiques en étendant son analyse à la compréhension de la transition du capitalisme industriel au capitalisme financier en Europe continentale. Enfin, nos résultats sont intéressants pour réfléchir à la manière dont il est ou non possible de résister à la financiarisation aujourd'hui. Si cette dernière semble souvent une force descendante, nous montrons qu'elle s'appuie aussi sur une redéfinition et une transfiguration de la valeur qui ne sont ni inéluctables, ni irréversibles.

Références

Archives de la Loire : 63J et 236J.

Gadot-Clet, F. (1979). Une certaine idée de Manufrance. Paris, Denoël-Filipacchi.

Kukawka, P. (1980). Manufrance: radiographie d'une lutte. Éditions sociales.

Arnold, B., & De Lange, P. (2004). Enron: an examination of agency problems. *Critical Perspectives on Accounting*, 15(6-7), 751-765.

Asselain, J. C. (1985). Histoire économique de la France du XVIIIe siècle à nos jours. 2. Depuis 1918: Depuis 1918. Points.

Baker, C. R., & Hayes, R. (2004). Reflecting form over substance: the case of Enron Corp. *Critical Perspectives on Accounting*, 15(6-7), 767-785.

- Baud, C., & Chiapello, E. (2017). Understanding the disciplinary aspects of neoliberal regulations: The case of credit-risk regulation under the Basel Accords. *Critical Perspectives on Accounting*, 46, 3-23.
- Beaud, C. (2001). Le drame de Creusot-Loire: échec industriel ou fiasco politico-financier?. *Entreprises et histoire*, (1), 7-22.
- Botzem, S., & Dobusch, L. (2017). Financialization as strategy: Accounting for inter-organizational value creation in the European real estate industry. *Accounting, Organizations and Society*, 59, 31-43.
- Bryan, D., & Rafferty, M. (2006). *Capitalism with derivatives: A political economy of financial derivatives, capital and class*. Palgrave MacMillan UK.
- Bryan, D., Martin, R., & Rafferty, M. (2009). Financialization and Marx: Giving labor and capital a financial makeover. *Review of Radical Political Economics*, 41(4), 458-472.
- Bryer, R. A. (2000a). The history of accounting and the transition to capitalism in England. Part one: theory. *Accounting, Organizations and Society*, 25(2), 131-162.
- Bryer, R. A. (2000b). The history of accounting and the transition to capitalism in England. Part two: evidence. *Accounting, Organizations and Society*, 25(4-5), 327-381.
- Bryer, R. A. (2005). A Marxist accounting history of the British industrial revolution: a review of evidence and suggestions for research. *Accounting, Organizations and Society*, 30(1), 25-65.
- Bryer, R. (2012). Americanism and financial accounting theory—Part 1: Was America born capitalist?. *Critical perspectives on Accounting*, 23(7-8), 511-555.
- Bryer, R. (2013a). Americanism and financial accounting theory—Part 2: The ‘modern business enterprise’, America's transition to capitalism, and the genesis of management accounting. *Critical Perspectives on Accounting*, 24(4-5), 273-318.
- Bryer, R. (2013b). Americanism and financial accounting theory—Part 3: Adam Smith, the rise and fall of socialism, and Irving Fisher's theory of accounting. *Critical Perspectives on Accounting*, 24(7-8), 572-615.
- Cardao-Pinto, T., & Silva Ferreira, J. (2018). ‘Fair Value’accounting as the normative Fisherian phase of accounting. *Accounting History Review*, 28(3), 149-179.
- Carruthers, B. G., & Espeland, W. N. (1991). Accounting for rationality: Double-entry bookkeeping and the rhetoric of economic rationality. *American journal of sociology*, 97(1), 31-69.

- Charreire Petit, S., & Durieux, F. (2007). Explorer et tester : les deux voies de la recherche. In R.-A. Thietart (Ed.), *Méthodes de recherche en management* (Dunod, pp. 58–83). Paris.
- Chenhall, R. H., Hall, & M., Smith, D. (2013). Performance measurement, modes of evaluation and the development of compromising accounts. *Accounting, Organizations and Society* 38: 268–287.
- Chiapello, E. (2007). Accounting and the birth of the notion of capitalism. *Critical Perspectives on Accounting*, 18(3), 263-296.
- Chiapello, E. (2015). Financialisation of valuation. *Human Studies*, 38(1), 13-35.
- Chiapello, E. (2016). How IFRS contribute to the financialization of capitalism. In *IFRS in a Global World* (pp. 71-84). Springer, Cham.
- Cooper, D. J., Everett, J., & Neu, D. (2005). Financial scandals, accounting change and the role of accounting academics: a perspective from North America. *European Accounting Review*, 14(2), 373-382.
- Cooper, C. (2015). Accounting for the fictitious: A Marxist contribution to understanding accounting's roles in the financial crisis. *Critical Perspectives on Accounting*, 30, 63-82.
- Daumalin, X., & Mioche, P. (2013). La désindustrialisation au regard de l'histoire. Introduction. *Rives méditerranéennes*, (46), 5-9.
- Descamps, F., & Quennouëlle-Corre, L. (2018). Le tournant de mars 1983 a-t-il été libéral?. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, (2), 5-15.
- Farjaudon, A. L., & Morales, J. (2013). In search of consensus: The role of accounting in the definition and reproduction of dominant interests. *Critical Perspectives on Accounting*, 24(2), 154-171.
- Fourcade-Gourinchas, M., & Babb, S. L. (2002). The rebirth of the liberal creed: Paths to neoliberalism in four countries. *American Journal of Sociology*, 108(3), 533-579.
- François, P., & Lemercier, C. (2016). Une financiarisation à la française (1979-2009). *Revue française de sociologie*, 57(2), 269-320.
- Freyssenet, M. (1979). *La sidérurgie française, 1945-1979*. Savelli.
- Godechot, O. (2015). Variétés de financiarisation et accroissement des inégalités. *Revue française de socio-économie*, (2), 51-72.
- High, S. (2013). “The Wounds of Class”: A Historiographical Reflection on the Study of Deindustrialization, 1973–2013. *History Compass*, 11(11), 994-1007.

- Joly, H. (2011). Manufrance: une société anonyme trop fermée?. Colloque L'épopée Manufrance (1885-1985): Que reste-t-il de nos amours?. Disponible sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00750964/document>
- Koenig, G. (1993). Production de la connaissance et constitution des pratiques organisationnelles. *Revue de Gestion des Ressources Humaines*, 9, 4-17.
- Krippner, G. R. (2005). The financialization of the American economy. *Socio-economic review*, 3(2), 173-208.
- Labardin, P., & Ramirez, C. (2012). Les histoires de la profession comptable en France. In: *Comptabilité, Société, Politique. Mélanges en l'honneur du Professeur Bernard Colasse Paris (France)* : Economica, Marc Nikitin, Chrystelle Richard. 2012, p. 268-284.
- Lamard, P., & Stoskopf, N. (2009). 1974-1984, Une décennie de désindustrialisation. Paris : Picard.
- Lazonick, W., & O' Sullivan, M. (2000). Maximizing shareholder value: a new ideology for corporate governance. *Economy and society*, 29(1), 13-35.
- Legalais, L., & Morales, J. (2014). Interfaces, narrations et légitimation de la financiarisation. *Revue française de gestion*, (3), 165-184.
- Lemarchand Y. (1992), Position critique. *Cahiers d'histoire de la comptabilité*, Editions Ordre des experts comptables et Editions comptables Malesherbes, vol. 2; p. 37–56.
- Levitt, K. P. (2013), From mercantilism to neoliberalism and the financial crisis of 2008, in Levitt, K. P. (ed.), *From the Great Transformation to the Great Financialization: On Karl Polanyi and Other Essays*, New York: Zed Books, pp. 137–179.
- Lipartito, K. (2014). Historical sources and data. *Organizations in time: History, theory, methods*, 284-304.
- Marx (1867), *Le capital*. Livre I sections V à VIII. Paris : Flammarion (édition de 1985).
- Moerman, L. C., & Van Der Laan, S. L. (2015). Silencing the noise: Asbestos liabilities, accounting and strategic bankruptcy. *Critical Perspectives on Accounting*, 27, 118-128.
- Morales, J. (2013). Le projet professionnel des contrôleurs de gestion : analyser les données pour aider les managers à prendre des décisions rationnelles ? *Comptabilité – Contrôle – Audit*, 19(2), 41-70.
- Morales, J., & Lambert, C. (2013). Dirty work and the construction of identity. An ethnographic study of management accounting practices. *Accounting, Organizations and Society*, 38, 228-244.

- Morales, J., & Pezet, A. (2010). Les contrôleurs de gestion, «médiateurs» de la financiarisation. *Étude ethnographique d'une entreprise de l'industrie aéronautique. Comptabilité-Contrôle-Audit*, 16(1), 101-132.
- Omurgonulsen, M., & Omurgonulsen, U. (2009). Critical thinking about creative accounting in the face of a recent scandal in the Turkish banking sector. *Critical Perspectives on Accounting*, 20(5), 651-673.
- Orhangazi, O. (2008). Financialisation and capital accumulation in the non-financial corporate sector: A theoretical and empirical investigation on the US economy: 1973–2003. *Cambridge Journal of Economics*, 32(6), 863-886.
- Palley, T. I. (2013). *Financialization: The Economics of Finance Capital Domination*, New York and Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- Power, M. (2010). Fair value accounting, financial economics and the transformation of reliability. *Accounting and Business Research*, 40(3), 197-210.
- Prigent, C. (1999). La part des salaires dans la valeur ajoutée en France : une approche macroéconomique. *Economie et statistique*, 323, 73-94.
- Ravenscroft, S., & Williams, P. F. (2009). Making imaginary worlds real: The case of expensing employee stock options. *Accounting, Organizations and Society*, 34(6/7), 770–786.
- Reinstein, A., & McMillan, J. J. (2004). The Enron debacle: More than a perfect storm. *Critical Perspectives on Accounting*, 15(6-7), 955-970.
- Richard, J. (2015). The dangerous dynamics of modern capitalism (from static to IFRS' futuristic accounting). *Critical Perspectives on Accounting*, 30, 9-34.
- Smith-Lacroix, J.-H., Durocher, S. & Gendron, Y. (2012). The erosion of jurisdiction: Auditing in a market value accounting regime. *Critical Perspectives on Accounting*, 23(1), 36-53.
- Styhre, A. (2015). *The financialization of the firm: Managerial and social implications*. Edward Elgar Publishing.
- Toms, J. S. (2010). Calculating profit: A historical perspective on the development of capitalism. *Accounting, Organizations and Society*, 35(2), 205-221.
- Toms, S. (2017). Fraud and financial scandals. *The Routledge Companion to business history*, 358-372.
- Toms, S., & Shepherd, A. (2017). Accounting and social conflict: Profit and regulated working time in the British Industrial Revolution. *Critical Perspectives on Accounting*, 49, 57-75.

- Tyson, T. N., Oldroyd, D., & Fleischman, R. K. (2013). Was America born capitalist? A counter view. *Critical Perspectives on Accounting*, 24(4-5), 379-396.
- Vigna, X. (2010). Les restructurations industrielles des années 1970-1980. *Dictionnaire historique des Patrons français*, Paris, Flammarion, 1349-1353.
- Vollmer, H., Mennicken, A., & Preda, A. (2009). Tracking the numbers: Across accounting and finance, organizations and markets. *Accounting, Organizations and Society*, 34(5), 619-637.
- Vuillermot, C. (2010). Bernard Tapie. *Dictionnaire historique des Patrons Français*, Paris, Flammarion, 670-672.
- Zhang, Y., & Andrew, J. (2014). Financialisation and the conceptual framework. *Critical perspectives on accounting*, 25(1), 17-26.